

CIPO France.

Collectif d'Intervenants sur le Phénomène
OVNI.

18 rue des Garibaldiens 31770 Colomiers

ccipofrance@gmail.com



Toulouse le 25 juin 2021.

Cette lettre a été envoyée pour copie aux:

Ministre des Armées - Madame Florence Parly.

Ministre de la Culture - Madame Roselyne Bachelot.

Ainsi qu'à l'ensemble des médias presse- radios

TV - supports numériques divers.

2021. OVNI, LA FIN DU SECRET ?

Monsieur le Président de la République.

Résumé

Cette lettre fait suite à celle envoyée au Président Nicolas Sarkozy par un collectif ufologique en 2008¹ et aux réunions de la commission aéronautique 3AF SIGMA avec l'État-major depuis 2010². Ces initiatives françaises ayant reçu un accueil professionnel et intéressé, notre démarche correspond donc à une question réelle et répétée du grand public. Nous soulignons les enjeux majeurs concernant la problématique OVNI et les bénéfices pouvant résulter d'une politique de transparence.

Le Collectif d'Intervenants sur le Phénomène OVNI (le CIPO), regroupant une quinzaine d'associations, groupes d'études et médias spécialisés ainsi qu'une trentaine de chercheurs indépendants), est une initiative citoyenne ayant pour but de promouvoir un traitement sérieux, scientifique et transparent du phénomène OVNI en France. Nous demandons que :

- les organismes officiels ou services d'État déclassifient et conservent³ toutes les archives concernant les phénomènes OVNI et OANIS⁴ en France,
- les communautés scientifiques engagent des travaux sur le sujet et les rendent publics,
- les médias grand public organisent des débats sérieux et constructifs, respectueux du sujet et des témoins,
- la recherche ufologique française indépendante soit davantage soutenue.

Définition

Des phénomènes aérospatiaux atypiques sont massivement signalés depuis des décennies sur tous les continents, y compris en Europe et en France, et sont en progression constante⁵. Une majorité d'entre eux trouvent des explications conventionnelles : phénomènes météorologiques ou astronomiques, confusions avec des engins volants classiques (avions, hélicoptères, drones, lanternes célestes, modélisme, cerfs-volants, fusées...) ou atypiques, canulars...

Cependant, une proportion significative d'entre eux (nommés OVNI ou PAN) demeurent inexplicables car ils affichent des tailles, formes et performances aériennes radicalement incompatibles avec les standards aéronautiques officiels. Les faits sont documentés par des témoignages crédibles et récurrents, des archives de presse, des rapports militaires déclassifiés et des comptes-rendus de spécialistes de l'aérospatial (pilotes, radaristes, météorologues et astronomes...). Une liste non exhaustive de cas figure en annexe.

Dans certaines situations, ces engins montrent des performances sans commune mesure avec les meilleures de nos capacités techniques, actuelles et prévisibles : tailles et/ou vitesses extrêmes, vols stationnaires suivis d'accélération fulgurantes ou instantanées, passage du mur du son sans générer de bang supersonique, virages à angle aigu, formes non aérodynamiques et ne présentant pas d'éléments de propulsion ou de sustentation, perturbations électriques ou électromagnétiques⁶, OANIS...

Parmi les multiples archives disponibles en France ou dans d'autres nations, des cas majeurs montrent la réalité du problème dans tous les milieux physiques et tous les territoires. Des analyses statistiques et historiques soulignent une surreprésentation des cas sur les sites pollués, très peuplés ou à proximité d'installations nucléaires⁷.

En dépit de ces éléments factuels (et non exhaustifs), nous constatons et déplorons que le phénomène OVNI ne soit pas traité à la hauteur des besoins de la recherche en ce domaine.

On peut aussi remarquer que les cas historiques sont rarement officiellement abordés. Ils sont soit minimisés soit classés confidentiels, secrets ou très secrets⁸. Les rares médias traitant le sujet le font généralement de manière superficielle ou ironique (bien que certains articles de presse sérieux et professionnels sur le sujet commencent à apparaître en France). Il en résulte que l'immense majorité des témoins d'OVNIs ne souhaite pas s'exprimer publiquement.

Les enjeux de la problématique OVNI

Les incursions d'aéronefs inconnus dans nos espaces aériens posent évidemment un problème de sécurité, d'autant plus préoccupant quand ces appareils présentent des capacités évasives hors normes. L'hypothèse de technologies révolutionnaires développées par une nation étrangère reste envisageable mais n'a jamais pu être vérifiée. Elle se heurte également à la répétitivité des phénomènes observés dans le monde entier sur une période de plus de 70 ans. De même, les théories psychosociales imaginant que les observations d'ovnis seraient imputables à des influences de la science-fiction, des troubles psychologiques, des hallucinations ou des contagions médiatiques ne sont pas des modèles scientifiquement reconnus et crédibles pour expliquer les témoignages de masse, les traces physiques au sol⁹, radars et photographiques.

L'examen scientifique des données existantes et déclassifiables met en évidence l'intérêt que peut représenter une technologie non polluante pouvant générer une énergie supérieure à celle d'un parc nucléaire¹⁰, sans pollution et dans un format réduit, contrairement à l'utilisation de carburants fossiles dévastateurs écologiquement pour notre planète.

D'autres perspectives, tout aussi importantes, se profilent : « L'hypothèse extraterrestre est de loin la meilleure hypothèse scientifique ; elle n'est certes

pas prouvée de façon catégorique, mais il existe en sa faveur de fortes présomptions, et si elle est exacte, elle est grosse de conséquences », conclut le rapport COMETA, publié en 1999 par des généraux et scientifiques français. En effet, en cas de découverte ou de contact avec des intelligences exogènes, les implications culturelles, religieuses, philosophiques, scientifiques changeraient probablement la face du monde. Une réflexion de haut niveau porte notamment sur la nature de notre réalité, le rôle de la conscience dans la façon dont celle-ci nous apparaît, et les possibles liens avec les implications philosophiques de la physique quantique.

Le contexte international

En dépit de certaines initiatives publiques (création du GEPAN en 1977) ou privées (rapport COMETA, SIGMA) qui furent saluées à leurs époques, la France reste actuellement en marge des récentes évolutions internationales du dossier OVNI. Certains médias français commencent juste à aborder le sujet, sous la poussée des événements se produisant aux États-Unis. Des débats techniques débutent entre spécialistes du renseignement, professionnels de l'aérospatial et scientifiques¹¹.

Une inflexion majeure de politique se produit aux États-Unis depuis 2017. Des pilotes parlent régulièrement, à « visage découvert », de leurs rencontres d'OVNIs vécues en vol. Les faits, confirmés par des vidéos (par exemple les cas FLIR1, Gimbal, Go Fast, Uss Omaha...) et des mesures techniques, sont officiellement reconnus comme inexplicables par les autorités, comme l'US Navy et le Pentagone. Parallèlement, de grands médias américains (*New York Times*¹², *The Washington Post*, *Popular Mechanics*, *Fox News*, *CNN*, *CBS*...) engagent des investigations poussées concluant à la réalité du phénomène OVNI. Ces initiatives sont soutenues par des politiques de premier plan comme le sénateur du Nevada Harry Reid, ainsi que l'actuel sénateur de Floride et président de fait du Comité restreint au renseignement Marco Rubio, par John Ratcliffe (ancien directeur du Renseignement National), par l'action d'importants groupes privés (To The Star Academy of Arts & Science) et par les travaux de groupes d'études scientifiques (Scientific Coalition for UAP studies). En 2020, le Sénat américain vote la création d'une cellule de travail sur les phénomènes aériens non identifiés du Pentagone (UAPTF) avec pour mission de présenter un rapport officiel sur la situation. Nous notons par ailleurs que la Chine engage des investigations poussées sur le sujet OVNI, par exemple en soutenant des groupes ufologiques privés et par le biais d'outils techniques et astronomiques conséquents.

Historiquement, les agences gouvernementales ou militaires, les professionnels de l'aérospatial ou les médias ayant agi avec transparence ont toujours reçu en retour des marques de respect, des encouragements et des félicitations.

Tout ceci représente une opportunité exceptionnelle pour que vous, décideurs, actiez, au niveau du grand public, la réalité du phénomène OVNI, car nos concitoyens ont le droit d'être informés afin d'appréhender au mieux le changement de paradigme lié au fait que nous ne serions pas seuls dans l'univers et, ainsi leur permettre de davantage comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Il serait également souhaitable que la France ne prenne pas de retard dans la nouvelle course technologique s'opérant actuellement entre les autres grandes puissances de notre planète.

En vous remerciant pour l'intérêt et la suite favorable que vous porterez à notre démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses.

CIPO France.

ANNEXES HISTORIQUES

Exemples de cas français

Extraits d'archives répertoriées en France :

- les centaines de témoignages signalant des engins inconnus en France pendant l'hiver 1954¹³,
- un objet non identifié survolant pendant plusieurs heures l'aéroport d'Orly pendant la nuit du 17 au 18 février 1956 (alternant vols stationnaires et accélérations, mesurées au radar, permettant d'atteindre environ 2400 km/h en quelques secondes, une performance cumulée toujours non répliquable de nos jours)¹⁴,
- les déclarations du Ministre des Armées Robert Galley en 1974 reconnaissant la problématique ovni¹⁵,
- les observations atypiques accompagnant la rentrée atmosphérique du 5 novembre 1990¹⁶,
- les rapports de gendarmes signalant des engins à hublots le 31 mars 1993 en Isère,
- l'affaire des « drovnis » survolant les centrales nucléaires françaises entre novembre 2014 et janvier 2015¹⁷,
- les témoignages de pilotes civils et militaires (Jean-Charles Duboc, Jean-Pierre Fartek, Raymond Galibert, René Giraud, Jean-Gabriel Greslé, Jack Krine, Daniel Michaud...), tous décrivant des engins aux formes, tailles ou performances incompatibles avec l'aéronautique officielle.

Cas d'ovnis rapportés par des pilotes étrangers

À l'échelle mondiale, le rapport de Dominique Weinstein (*Unidentified Aerial Phenomena, 80 years of pilot sightings, 1916-2000*) recense 1 300 observations d'OVNIs rapportées par des pilotes. Quelques exemples d'épisodes marquants, recensés dans cette base ou d'autres :

* Foo fighters. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, des sphères métalliques ou des boules colorées, d'origine inconnue, pourchassent des

avions à très forte vitesse, avec une forte manœuvrabilité et des comportements intelligents. Les faits sont rapportés dans des articles du journal *New York Times*¹⁸ et des rapports d'aviateurs alliés¹⁹ ou des forces de l'Axe sur plusieurs continents. Or, à ce jour, l'aéronautique officielle ne saurait toujours pas produire des boules volantes capables de dépasser des avions de chasse.

* Pendant l'été 1947, une vague sans précédent d'observations massives de disques et sphères volants non identifiés, d'apparence métallique, est rapportée par la presse dans tous les États américains, et ponctuellement au Canada, Mexique et Brésil²⁰. Les faits sont décrits par des individus isolés, des familles, des groupes et parfois même des foules²¹. Parmi eux se trouvent des scientifiques, des ingénieurs, des météorologistes, des agents dépositaires de la loi et des notables²². Des pilotes témoignent également. Le 24 juin 1947 l'aviateur Kenneth Arnold, décrit un groupe de 9 objets volants aux formes atypiques, se déplaçant à une vitesse estimée de 2000 km/h (soit 2 fois plus que l'avion à réaction le plus rapide de l'époque). Ce témoignage fut le plus médiatisé. S'y ajoutent les récits de pilotes vétérans comme Richard Rankin, Byron Savage, Augustin Fernandez, Emil J. Smith²³...

* D'autres cas de rencontres d'OVNIs lors de vols sont rapportés par des pilotes dans les années suivantes : Thomas F. Mantell, 7 janvier 1948 / Clarence S. Chiles et John B. Whitted, cigare comportant des hublots, 24 juillet 1948 / George F. Gorman, poursuite d'une boule lumineuse très rapide et irradiation constatée de l'avion, 1er octobre 1948 / William B. Nash et William H. Fortenberry, formation alignée de 8 disques volants, effectuant un virage sec à vitesse extraordinaire, 14 juillet 1952²⁴ / Lieutenants-colonels John L. McGinn et John R. Barton, approchés par 3 triangles volants évoluant à forte vélocité, 24 juillet 1952²⁵.

* Affaire du carrousel de Washington. Le 19 et 20 juillet 1952, des centaines de témoins décrivent des lumières se déplaçant au-dessus du Pentagone, de la Maison Blanche et du Capitole. L'aéroport civil de Washington identifie plusieurs échos radar. Les phénomènes réapparaissent le 26 et 27 juillet, puis début août. Des opérateurs radar de la base militaire d'Andrews détectent des objets non identifiés se déplaçant jusqu'à 11 200 km/h (soit environ 8 fois le

record de vitesse mondial pour un avion de l'époque, fixé par le moteur-fusée Bell-X1 en 1947) et changeant brutalement de trajectoires. Des avions de chasse sont envoyés en vain pour les intercepter. Sous pression journalistique, l'US Air Force, lors d'une conférence de presse du 29 juillet 1952, explique les événements par un phénomène naturel d'inversions de températures (cumul de couches d'air chaudes et froides, susceptibles de générer des mirages et faux échos radars). L'hypothèse est contestée par des scientifiques et radaristes. Dans un rapport publié en 1969²⁶, l'US Air Force reconnaît finalement que ces événements ne pouvaient être des « inversions de températures ».

* Extension mondiale des observations

Contrairement à certaines idées reçues, les observations d'OVNIs ne se produisent pas qu'aux États-Unis. Dès le début des années 1950, des témoignages massifs proviennent de tous les continents. Pendant l'année 1954, des centaines d'articles de presse signalent des rapports d'objets volants en formes de cigares, d'œufs ou de disques majoritairement en France, en Italie et ponctuellement dans d'autres pays européens, dans certains cas devant des groupes ou des foules. Le 27 octobre 1954, environ 10 000 spectateurs assistant à un match de football au stade Artemio à Florence signalent deux disques volants zigzaguant dans le ciel²⁷. Des observations de pilotes remontent également du monde entier. Quelques exemples sur le continent africain : en mars 1952, à Elizabethville, en République démocratique du Congo, le commandant Pierre poursuit avec son avion deux soucoupes volantes survolant des mines d'uranium²⁸. Le 25 mars 1953, à Nouasseur, au Maroc, l'équipage d'un avion C-47 décrit des manœuvres en spirales et en cercles d'un OVNI²⁹. Le 5 mars 1954, toujours sur la base aérienne de Nouasseur, un équipage d'avion KC-97 est dépassé par un phénomène lumineux non identifié³⁰ et le 12 mars un pilote poursuit un OVNI avec un avion F-86³¹. Le 16 août 1954, une boule verte survole la ville de Tananarive, à Madagascar, en provoquant des pannes d'électricité et en affolant des animaux³². Dès cette époque, des rapports proviennent également d'Asie. Le 5 août 1952, sur l'aéroport d'Haneda, au Japon, un objet circulaire et brillant est observé, capté au radar et pris en chasse³³. La même année, une quinzaine

d'observations d'OVNIs par des pilotes sont recensées en Corée du Sud, Corée du Nord et Japon³⁴.

Au vu de leur nombre, il serait fastidieux de lister toutes les observations mondiales d'OVNIs par des pilotes d'avions ou d'hélicoptères. Parmi quelques épisodes marquants :

* La « nuit des OVNI », Brésil, 19 mai 1986. Une vingtaine d'OVNIs sont vus et détectés par des radars. Perturbant le trafic aérien, ils sont poursuivis par des avions de chasse dans plusieurs États du Brésil. Le 23 mai, les faits sont dévoilés lors d'une conférence de presse à Brasilia où interviennent militaires, pilotes et aiguilleurs du ciel. Le ministre des Forces Armées Aériennes brésiliennes et le général de l'Armée de l'Air Octávio Júlio Moreira Lima confirment les événements. La chronologie et les comptes rendus sont publiés³⁵. Objets lumineux, changeant de couleur, parfois en formation supérieure à 10, avec des vitesses lentes à supersoniques...

* La vague belge, de 1989 à 1991. Pendant cette période, des observations de triangles noirs pourvus de lumières et volant à basse altitude sont massivement rapportées en Belgique. Décrits généralement comme des objets d'environ quinze mètres de long, dotés de phares projetant des faisceaux lumineux très intenses, ils peuvent alterner vols stationnaires, survols lents et fortes accélérations. 2000 témoignages sont recueillis par l'association ufologique SOBEPS³⁶. L'avion furtif américain F-117 fut soupçonné d'être impliqué, mais ses performances ne le permettent officiellement pas (il volait à une vitesse minimale de 300 km/h et maximale de 1000 km/h). La nuit du 30 au 31 mars 1990, de nombreux témoins, dont des gendarmes, observent des objets volants changeant de couleur, dont les échos sont enregistrés par plusieurs stations radar. Deux chasseurs F-16 décollent pour intercepter les OVNI³⁷, sans succès car ces derniers effectuent des manœuvres évasives en changeant brutalement d'altitude³⁸. Au cours d'une conférence de presse, le colonel Wilfried de Brouwer, commandant les forces aériennes belges, explique que de telles manœuvres générerait normalement des chocs de 30 à 40 G, soit largement plus que ce que peut supporter un pilote.

* Phénomènes aériens géants

Dans certains cas sont relatés des objets inconnus de plusieurs centaines de mètres de long, voire dépassant le kilomètre. Le 17 novembre 1986, sur le vol 1628 reliant Reykjavik à Anchorage, le capitaine japonais Kenju Terauchi et d'autres membres d'équipage déclarent avoir croisé trois OVNI, dont un discoïdal d'une taille supérieure à celle d'un porte-avion³⁹. Le 23 avril 2007, le capitaine Ray Bower, pilote de ligne de la compagnie Aurigny, aperçoit deux OVNI. Le plus gros est estimé à 1,6 km de long⁴⁰. Les objets sont repérés au radar et par un autre pilote. Le 13 mars 1997, au-dessus de la ville de Phoenix, États-Unis, un phénomène aérien d'une taille supérieure à un kilomètre, en forme de V, aux contours marqués par des lumières, est vu par des centaines de témoins. Plusieurs vidéos en témoignent. L'hypothèse officielle de fusées éclairantes n'a pas convaincu en raison de la position stationnaire du phénomène. Par comparaison, l'avion le plus long au monde (le Stratolaunch) a une envergure de 117 mètres.

* De nombreux astronautes, selon leurs déclarations officielles, ont rapporté des objets volants non identifiés. Par exemples, des disques volants furent observés dans l'atmosphère par les astronautes Donald Kent Slayton (en 1951), puis Gordon Cooper (1951 et 1957). D'autres phénomènes inconnus, de formes variables, furent vus dans l'espace : Buzz Aldrin (1969), Vladimir Kovalyonok (1981) et parfois photographiés ou filmés : James Mac Divitt (1965), Musa Manarov (1991), anomalies lors de missions de la navette américaine STS... Concernant les astronomes, plusieurs centaines d'observations inexplicées sont répertoriées, parfois par de célèbres scientifiques⁴¹.

Interactions OVNI-nucléaire

Il pourrait être remarqué que des intrusions d'OVNI sur des sites sensibles et installations nucléaires ultra-sécurisées sont tout aussi récurrentes. Dès 1948, des rapports officiellement déclassifiés signalent des observations massives et répétées de disques volants et boules colorées sur des installations secrètes du Nouveau Mexique⁴². Les faits se répètent ponctuellement jusqu'à des dates récentes⁴³. En 2010, lors d'un congrès ufologique mondial tenu au National Press Club de Washington et relayé par CNN, des militaires témoignent de

multiples incursions d'OVNIs, certains provoquant même des interférences et désactivations de missiles⁴⁴.

Cas aéronautiques récents

Depuis quelques années, aux États-Unis, de nouveaux témoignages de rencontres d'OVNIs par des pilotes affluent, ces derniers en parlant librement dans des médias. Au cours de l'incident impliquant le groupe aéronaval USS Nimitz le 14 novembre 2004 au large de San Diego, des groupes d'objets volants inconnus sont détectés au radar, puis approchés par des pilotes militaires qui les observent et les filment. Leurs caractéristiques et performances ne présentent rien de commun avec les normes aéronautiques usuelles : forme lisse en « Tic Tac », sans verrière, hublots, système de propulsion visible ou panaches de fumées, mouvements instantanés dans toutes les directions, chutes brutales d'altitude, vitesse moyenne de 39 000 km/h, accélérations et décélérations fulgurantes⁴⁵ ...

D'autres pilotes, comme les lieutenants Ryan Graves et Danny Accoin, évoquent des observations récurrentes d'OVNIs sur la côte Est des États-Unis entre 2014 et 2015, citant également des performances hors normes : vols stationnaires suivis d'accélération à des vitesses hypersoniques, virages instantanés, autonomie inexplicables⁴⁶... Des rapports précisent par ailleurs que des navires américains comme l'USS Omaha (en juillet 2019), l'USS Kidd et d'autres ont été suivis, approchés et entourés par des essaims d'objets volants non identifiés⁴⁷. Dans certaines situations, ceux-ci semblent capables de plonger dans les océans et d'y évoluer à forte vitesse. L'hypothèse de drones secrets américains ou provenant d'autres nations n'est pas démontrée.

En résumé, les caractéristiques de ces OVNIs observés depuis des décennies par des pilotes, professionnels de l'aérospatial, agents dépositaires de la loi et civils en masse, présentent des points communs : des formes, tailles et performances hors du commun et non reproductibles par l'aéronautique. De multiples rapports techniques et scientifiques font état de ces décalages considérables. La persistance de ces événements, au fil du temps et sur tous les continents, laisse présager l'interférence d'une ou plusieurs intelligences exogènes.

Les faits sont documentés par des sources factuelles. Ils ne sont pas exhaustifs, nous tenons à disposition, au besoin, des informations sur d'autres cas tout aussi étonnants.

Nous espérons que l'ensemble de ces données invitera à considérer le sujet avec le sérieux qu'ils méritent.

¹ Comprenant Gilles Pinon, Contre-amiral, Jacques Costagliola, Docteur en médecine, Claude Lavat, Ingénieur ESME, Francis Collot, Chirurgien, Alain Labèque, Ingénieur CNRS, Vincent Morin, MCU Docteur en électronique, Rémi Saumont, ancien directeur de recherches à l'INSERM.

² Dans son *Rapport d'étape* public du 31 mai 2010, la commission SIGMA/3AF liste des cas documentés de Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (PAN), précisant : « aucun phénomène naturel ne peut rendre compte de la majorité des rapports d'observation accompagnés de détections électromagnétiques réalisées par un ou plusieurs radars. Les services de la défense et de la circulation aérienne générale ont été confrontés, un certain nombre de fois, un peu partout dans le monde, à des incursions aériennes inconnues ou à des phénomènes artificiellement provoqués ». Ces caractéristiques inexplicables sont également mentionnées dans la *Synthèse du rapport d'avancement SIGMA2*, publiée en mai 2021, citant des « comportements physiques qui ne respectent ni les lois de la physique connue, ni les technologies de propulsion conventionnelles ».

³ Soutenir la recherche, c'est garantir l'accès de tout citoyen aux éléments publics constituant les archives de l'État. Nous ne méconnaissons pas les règles en matière de conservation du patrimoine archivistique ni de leur communication, édictées par le Code du patrimoine.

L'article 1 du Livre II, titre Ier, définit les archives comme "l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité".

Notre demande concerne donc bien ces éléments, documents papiers, fichiers informatiques, bandes son, vidéo ou autres documents, essentiellement issus du monde de la Défense.

Nous sommes fondés à vous adresser cette demande selon l'article 2 du Livre II, titre Ier qui stipule "La conservation des archives est organisée dans l'intérêt du public tant pour les

besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales [...] que pour la documentation historique de la recherche". C'est ici tout l'objet de notre demande, la recherche.

Ce deuxième point renvoie à la communicabilité des archives. Elle est garantie par l'article 213-1 du même Code. Les documents administratifs sont réputés librement communicables, notamment sur le fondement du Code des relations entre le public et l'administration. Par dérogation au droit commun, des délais de communicabilité existent afin de préserver la vie privée ou les secrets de la Défense nationale. C'est compréhensible. Néanmoins, les données personnelles ne nous intéressant pas, leur dissimulation lors de la communication des archives n'est pas un frein pour nous. De la même manière, nous comprenons le besoin de préserver les secrets de notre Défense nationale. Nous sommes conscients que révéler un enregistrement de bord d'un avion militaire peut dire beaucoup sur la technologie mise en œuvre pour notamment capturer ces données. Pour autant, nous faisons confiance à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour accepter la communicabilité d'archives remontant aux années 1980-1990, les technologies de cette époque étant largement dépassées de nos jours ainsi que d'archives plus récentes encore.

Dernier point, la disparition du patrimoine archivistique français en général et celui du ministère de la Défense en particulier. Faute de moyens humains et matériels, les archives de notre Défense disparaissent naturellement, par manque de locaux adaptés à leur conservation mais aussi, par manque de personnels pouvant les collecter, les trier et les inventorier. Ces lacunes mettent en péril les archives existantes comme celles non encore collectées et croupissant dans les caves humides et surchargées des unités relevant du ministère, tentées et c'est compréhensible, de procéder à une destruction sauvage de ses documents. Ces lacunes contreviennent à l'accès des citoyens aux archives de l'État. Pire, il semble que les Archives nationales elles-mêmes, étouffant sous des milliers de cartons venant de toutes les administrations et dont elles ne savent plus que faire, aient décidé de ne plus conserver la totalité des fonds mais de réaliser des échantillonnages de fonds pour gagner de la place, seuls éléments désormais conservés. Nous souhaitons donc avoir accès aux documents relevant de la recherche sur les PAN avant leur destruction, qu'elle soit d'initiative locale ou organisée à une plus grande échelle.

⁴ Objets Volants Non Identifiés et Objets Aquatiques Non Identifiés.

⁵ Dans différents pays, des articles de journaux soulignent une recrudescence d'observations d'ovnis depuis la pandémie du Coronavirus en 2020 : États-Unis, « They Are Not Alone : U.F.O. Reports Surged in the Pandemic », journal *The New York Time*, 9 avril 2021 / Belgique, « Davantage d'ovnis dans le ciel belge en 2020 », RTBF, 4 janvier 2021 / Canada, « Satellites ou ovnis ? Plus d'observateurs du ciel, plus d'appels au 911 », journal *La Presse*... Des pilotes d'avions et des équipages de navires militaires signalent également une

recrudescence d'ovnis au cours des dernières années (article du journal *Ouest-France* « Des aviateurs américains disent observer des ovnis tous les jours », 18 mai 2021).

⁶ Par exemple, lors de l'incident de Téhéran, en Iran, le 18 septembre 1976. À l'approche d'un ovni massif, les instruments de vols et de communication d'avions Phantom F-4 ont dysfonctionné, tandis que leurs commandes de tirs devenaient inopérantes (sources : Rapport déclassifié et de la DIA/ témoignage public du pilote et général Parviz Jafari, le 12 novembre 2007 au National Press Club de Washington). Concernant les interférences avec les véhicules, une étude (« Ufo reports involving vehicle interference », de Mark Rodhegier, 1981) liste 441 cas où furent relevés à proximité d'ovnis : calages de moteurs, brouillage/extinction des radios, effets thermiques, arrêts/clignotements des éclairages...

⁷ « Spatial Point Pattern Analysis of the Unidentified Aerial Phenomena in France », Thibault Laurent, Christine Thomas-Agnan, Michaël Vaillant, arXiv:1509.00571, 2015.

⁸ Sur demande, nous pouvons vous fournir des exemples factuels et sourcés.

⁹ « Physical Analyses in Ten Cases of Unexplained Aerial Objects with Material Samples », Jacques F. Vallée, *Journal of Scientific Exploration*, Vol. 12, No. 3, pp. 359-375, 1998.

¹⁰ Dans son étude concernant l'incident du Nimitz en 2004 (A forensic Analysis of navy Carrier Strike Group Eleven's Encounter with an Anomalous Aerial Vehicle, page 18 et appendice G), le collectif scientifique américain SCU estime que si un avion F-18 effectuait les mêmes accélérations et décélérations phénoménales que l'ovni « Tic Tac » enregistrées au radar, cela nécessiterait une énergie de 90 gigawatts (soit plus que toute la capacité installée du parc nucléaire français, d'environ 61,4 gigawatts en 2020).

¹¹ Exemples : émission Éclairages, ANews Sécurité, mars 2021, « Les OVNI, phénomènes aérospatiaux non identifiés », avec la participation d'Alain Juillet (ex Directeur du Renseignement français), Luc Dini, Président de la Commission aéronautique Sigma 2, Jean-Claude Bourret, journaliste et Jean-Pierre Petit, astrophysicien (dont les travaux en hypersonique, magnétohydrodynamique et spatial sont remarquables) / Documentaires du réalisateur français Dominique Filhol « OVNIS : une affaire d'États », 2019 et « Le bureau des OVNI(s) », 2021.

¹² Dont l'article « Glowing Auras and 'Black Money': The Pentagon's Mysterious U.F.O. Program », publié le 16 décembre 2017, qui, en révélant l'existence du programme américain AATIP (Advanced Aerospace Threat Identification Program) en partie consacré à l'étude des ovnis, contribua à ouvrir des débats.

¹³ Une base de données privée française (<https://ufologie.patrickgross.org/1954/1954f.htm>) recense plus de 2000 cas pendant cette période, documentés par des articles de presse et enquêtes ufologiques. Une proportion significative demeure inexplicée.

¹⁴ Articles des journaux : *L'Express* « Un mystérieux engin dans le ciel de Paris repéré par le radar d'Orly », 20 février 1956 / *Le Figaro* « À propos de l'apparition dans le ciel de Paris d'un mystérieux engin, 'Le radar a fonctionné normalement', affirme-t-on à Orly », 21 février 1956.

¹⁵ Interviewé par le journaliste Jean-Claude Bourret le 21 février 1974 sur France Inter. Robert Galley déclare notamment : « On est bien forcé de reconnaître qu'il y a quelque chose que nous ne comprenons pas. Il y a aussi la multiplication, tout à fait impressionnante, des observations visuelles de phénomènes lumineux tantôt sphériques, tantôt ovoïdes et qui se traduisent par des déplacements extraordinairement rapides ».

¹⁶ Le 5 novembre 1990, vers 19 heures, la rentrée atmosphérique du 3^{ème} étage d'une fusée russe Proton provoque des phénomènes lumineux vus par des milliers de personnes en France et dans d'autres pays. Cependant, des enquêtes de terrain signalent que cet événement fut accompagné de témoignages d'aéronefs volants inconnus aux tailles et aux configurations inexplicables. Sources : JT TV TF1 / France 2 / France 3 du 6 novembre 1990, magazine *LDLN* N°303/359, publications de Franck Marie, presse nationale et régionale de l'époque, émissions spécialisées (Nuit de novembre, Vague d'OVNI, émission *Mystères*, TF1, 1993 / 5.11.90, *La mystérieuse nuit des OVNI*, TV numéro 23, 2015)...

¹⁷ Article du journal *Le Monde* intitulé « Au total, 17 sites nucléaires ont été survolés par des drones depuis octobre. Quinze centrales nucléaires sur les 19 que compte la France ont reçu la 'visite' d'un ou plusieurs drones depuis l'automne », du 29 janvier 2015. Certaines journées, des survols simultanés de centrales pourtant géographiquement éloignées ont été répertoriés, laissant supposer une opération coordonnée. En dépit de la mise en place de dispositifs de surveillance et de neutralisation de drones, les auteurs des intrusions ne furent pas identifiés. Les caractéristiques techniques de ces engins, en termes d'autonomie, vitesse et capacité à voler la nuit contre des vents violents excluent l'hypothèse de drones civils classiques.

¹⁸ Article « Floating Mystery Ball Is New Nazi Air Weapon » du 14 décembre 1944, supposant à l'époque des armes secrètes allemandes, ce qui ne fut jamais établi.

¹⁹ Enquêtes du lieutenant-colonel américain Jo Chamberlin auprès d'équipages de chasseurs et de bombardiers B29, publiée dans *Legion Magazine* de décembre 1945, « The Foo Fighter Mystery ».

²⁰ *Report on the Ufo Wave of 1947*, rapport de Ted Bloecher, recensant 853 cas sur la base d'articles de presse.

²¹ Article « 'Flying Disc' Reports Come From Hundreds, in 28 states », journal *Portland Oregonian*, 7 juillet 1947, signalant que 200 personnes ont vu un disque à Hauser Lake, Idaho et aussi 60 pique-niqueurs à Twin Falls.

²² Listés dans *Report on the Ufo Wave of 1947*, Section III, Special Types of Witnesses, pages 101 à 134.

²³ Article « Flying discs called real by 2 air veterans », journal *Chicago Times*, 7 juillet 1947. Le capitaine Smith et son copilote relatent un groupe de disques volants croisés lors du vol d'un DC-3 reliant Boise à Seattle.

²⁴ Article « Miami Pilots Spot 8 saucers Flying in Formation », journal *The Miami Herald*, 16 juillet 1952.

²⁵ Cas inexpliqué numéro 1584 du rapport Blue Book.

²⁶ « Environmental Technical Applications Center », Report 6112, Menkello.

²⁷ Article « À Florence des disques volants interrompent une partie de football », journal *Le Monde*, 29 octobre 1954 / Article « Filamenti di vetro cadono su città toscane dopo il passaggio di globi e dischi volanti », journal italien *La Nazione* évoquant des chutes de filaments accompagnant l'événement / article « Le jour où des ovnis ont interrompu un match », journal *sofoot.com*, 24 octobre 2015.

²⁸ Rapport déclassifié de la CIA 00-W-23602 intitulé "Flying saucers over Belgium Congo Uranium Mines".

²⁹ <https://ledesk.ma/grandangle/les-x-files-de-la-cia-sur-le-maroc/>

³⁰ Cas inexpliqué numéro 2926 du rapport Blue Book.

³¹ Cas inexpliqué numéro 2937 du rapport Blue Book.

³² Témoignage d'Edmond Campagnac, pilote et directeur technique local d'Air France, diffusé dans l'émission « Des soucoupes et des hommes 2/2 », archive INA, 1965.

³³ Cas inexpliqué numéro 1827 du rapport Blue Book.

³⁴ « Unidentified Aerial Phenomena - Eighty Years of Pilot Sightings », Rapport de Dominique Weinstein, pages 17 à 23.

³⁵ Source : Rapport du ministère de l'aéronautique brésilien de juin 1986, déclassifié en 2009.

³⁶ <http://www.cobeps.org/fr/vague-belge.html>

³⁷ Témoignage du pilote Yves Meelbergs sur RTL INFO :
<https://www.rtl.be/info/video/728550.aspx>

³⁸ Compte-rendu du major Lambrecht : « Rapport concernant l'observation d'ovnis durant la nuit du 30 au 31 mars 1990 ».

³⁹ Article « Airline crew see Ufo mother ship » du journal *The Telegraph Herald*, 31 décembre 1986.

⁴⁰ Article « UK airline pilots spot giant UFO », journal *The Register*, 27 avril 2007.

⁴¹ Le document « A List Of Sightings By Astronomers » en recense 372 entre 1623 et 2000. Catalogue pouvant être mis à jour et enrichi par d'autres sources.

⁴² *Protection of Vital Installations*, document FBI, 31 janvier 1949 / *Objects sighted over Oak Ridge*, document CIA, octobre 1950 / *AFOSI Summary of Sightings of Unknown Aerial Phenomena*, de Lincoln Lapaz, 1950, recueil de 209 observations dont les deux tiers sont inexplicables / *Flying discs reportedly seen in vicinity of Savannah River plant Atomic Energy Commission* (mémo de John Edgar Hoover, directeur du FBI pour l'USAF), 15 mai 1952 / Ces archives sont également traduites et analysées dans le rapport de la commission aéronautique française 3AF SIGMA, *Incursions inconnues dans les espaces aériens du monde entier*, publié en 2009.

⁴³ Par exemples : atterrissage d'un engin non identifié et irradiations sur la base de Woodbridge, Royaume-Uni, décembre 1980 (rapport du colonel Charles Halt) / Incident sur la base de Kapustin Yar, Russie, juillet 1989 (COMETA, pages 32/33) / Incursions d'objets très rapides sur des installations nucléaires iraniennes à partir de 2004 (<https://www.key.aero/2017/12/18/iran-ufo-reports-revealed>)...

⁴⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=4GEXQX7Ut3g>. Le capitaine de l'US Air Force Robert Salas y évoque la mise hors service de missiles Minuteman sur la base de Malmstrom en mars 1967. Informations résumées sur l'article « Ex-Air Force Personnel: UFOs Deactivated Nukes », *CBS NEWS*, 28 septembre 2010.

⁴⁵ Synthèse des déclarations publiques des pilotes David Fravor, Jim Slaight, Chad Underwood, Alex Dietrich et des techniciens Gary Voorhis, Kevin Day et Jason Turner. Une étude du collectif scientifique américain SCU (Scientific Coalition for UAP Studies) détaille la chronologie des événements (*A Forensic Analysis of Navy Carrier Strike Group Eleven's Encounter with an Anomalous Aerial Vehicle*), concluant notamment que de telles manœuvres provoqueraient des chocs 1000 fois supérieurs à ce qu'un pilote peut endurer.

⁴⁶ Article « 'Wow, What Is That?' Navy Pilots Report Unexplained Flying Objects », journal *New York Times* du 26 mai 2019.

⁴⁷ Article « Ufos harassed US warships off California : report », journal *New York Post*, 24 mars 2021.

COLLECTIF D'INTERVENANTS SUR LE PHENOMENE OVNI

Nous demandons que :

Les organismes officiels ou services d'Etat déclassifient et conservent toutes les archives concernant le phénomène OVNI en France.

Les communautés scientifiques engagent des travaux sur le sujet et les rendent publics.

Les médias mainstream français organisent des débats sérieux et constructifs, respectueux du sujet et des témoins.

La recherche ufologique française indépendante soit davantage soutenue.



Nous sommes favorables à l'ouverture de débats visant à améliorer l'approche et la méthodologie relative à l'étude du phénomène OVNI.

CONTACT : ccipofrance@gmail.com

SITE INTERNET : <https://cipofrance.wixsite.com/cipofrance>

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/cipo.france.9>

Intervenants signataires:

Alain BLANCHARD : Ufogue - Auteur- Président Ovni-Pyrénées
Alain BOUDIER : Ex-Président de la commission 3AF-SIGMA
Gildas BOURDAIS : Auteur
Rémy BORNE : Responsable R.U de Tours - Ufologue - Auteur
Marie-Thérèse de BROSES : Auteur - ufologue - conférencière
Élisabeth de CALIGNY : Auteure - conférencière
Janny CHARRUEAU : Présidente MUFON France et MUFON Belgique - ERT
Experiencher - Ressource Team
Guy COATANROCH : Ufologue - Auteur de « La Gazette de l'Ufologie »
Christian COMTESSE : Ufologue
Gérard DEFORGE : Ufologue - Auteur
ERA : Blogueuse AREA51
Dominique FILHOL : Réalisateur
Baptiste FRISCOURT : Professeur d'arts plastiques - Réalisateur de la chaîne Explorer Lab
Jean-Pierre GIRARD : Chercheur en neurosciences et physique théorique
ISAURE : Responsable R.U. Toulouse - coordinatrice C.I.P.O.
Sylvie JOUBERT : Docteur en Sociologie - Auteure
Jack KRINE : Ancien pilote de chasse. Colonel de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace
Commandant de bord Airbus
Claude LAVAT : Ovniologue - Auteur - Ingénieur ESME/IAE/IDA/INPI
Sylvain MATISSE : Auteur - Enquêteur certifié au MUFON France
Franck MAURIN : Auteur - coordinateur C.I.P.O.
Bertrand MÉHEUST : Docteur en Sociologie - Professeur en Philosophie
Georges METZ : Ufologue - Auteur
Jocelin MORISSON : Journaliste - Auteur
Sébastien RAOULT : Ufologue - Chargé de veille médiatique - Auteur
Michel RIBARDIÈRE : Conférencier - chroniqueur - Auteur
Daniel ROBIN : Auteur et animateur du Réseau Enquêteurs
Robert ROUSSEL : Journaliste d'investigation - Auteur
Cristelle SEVAL : Auteure - éditrice
Michael VAILLANT : Expert data et consultant méthodologie d'enquête et analyse PAN
Jean-Claude VENTURINI : Ufologue
Éric ZURCHER : Ufologue - Auteur

